

CONTRAT DE RESPECT MUTUEL

Ce contrat est un outil éducatif qui s'appuie sur la valeur de l'exemple et doit permettre à tous de mieux travailler.

Il repose sur la bonne foi et la volonté de coopérer des élèves et la conscience professionnelle des enseignants.

Au CO Montbrillant, adultes et élèves ont la volonté de s'entendre sur les points suivants :

→ LE RESPECT MUTUEL COMME BASE DE LA COMMUNICATION

LES RELATIONS

- Les relations entre les élèves d'une part, et les élèves et les adultes d'autre part, sont respectueuses des personnes : ne pas humilier, ne pas insulter, ne pas frapper, parler sans crier.
- En cas de désaccord, s'en tenir dans un premier temps à la position de l'adulte compte tenu de sa fonction. Si le désaccord persiste, l'élève s'adressera d'abord au maître de classe puis au doyen.

→ LE RESPECT MUTUEL POUR DES APPRENTISSAGES PLUS EFFICACES

LES APPRENTISSAGES

Le travail

LES ELEVES

- Écouter en classe et lever la main pour demander la parole
- Étudier régulièrement et faire ses devoirs
- Essayer de faire tout le travail, y compris à la maison, même s'il n'est pas noté
- Rattraper un retard dû à une absence
- Avoir le droit de demander plus de travail ou d'avertir le maître en cas de difficulté

LES PROFESSEURS

- Expliquer clairement et écrire lisiblement
- Intéresser autant que possible les élèves, leur donner l'envie d'apprendre. Ne pas interroger toujours les mêmes
- S'assurer, autant que possible, que les élèves ont compris
- Être juste
- Encourager les élèves, les aider
- Ne pas surcharger les élèves de travail et bien le répartir
- S'entendre avec les autres professeurs pour travailler de façon harmonieuse
- Donner les objectifs du cours

Les épreuves et les récitations

LES ELEVES

- Réviser sérieusement avant les épreuves et les récitations
- Ne pas tricher

LES PROFESSEURS

- Créer un climat de calme et de concentration
- Laisser un temps suffisant
- Alternier épreuves et récitations
- Présenter le barème et indiquer les points en jeu
- Rendre les travaux dans un délai raisonnable et annoncé
- Ne jamais associer les évaluations du comportement et les notes
- Annoncer les épreuves et leur champ suffisamment à l'avance
- Donner un nombre limité d'épreuves par jour

Le carnet de l'élève et les bulletins scolaires

- Les adultes ont la volonté de ne jamais écrire de jugement définitif sur ces documents.

→ LE RESPECT MUTUEL POUR UN COLLEGE PLUS JUSTE

LES ATTITUDES A ADOPTER

LES ELEVES

- Éviter la provocation
- Assumer ses actes sans mentir
- Ne pas profiter de certaines situations
- Ne pas encourager les mauvais comportements
- Lors d'enquêtes, ne pas être complice, ni se taire, en cas de faits susceptibles d'être punis par la loi (vol, racket, coups, contrainte, menace, feu)
- Respecter le Règlement intérieur
- Respecter la ponctualité

LES PROFESSEURS

- Prendre en compte la parole des élèves
- Être ferme, sans rigidité, et bienveillant
- Tenir compte des circonstances
- Doser les sanctions selon la gravité des faits (annotations, punitions, renvois, retenue, travail supplémentaire)
- Éviter les punitions collectives
- Respecter la ponctualité

Adultes et élèves ont la volonté de ne faire appel à la direction qu'en cas de difficulté majeure.

Le Contrat complète le règlement intérieur dont il renforce le sens et la portée et ne remet pas en cause la position de l'adulte, investi d'autorité. En cas de problème, sachant qu'on a tous droit à des circonstances atténuantes, la seule solution est de réfléchir, d'en parler sans se faire de reproches. Si les problèmes persistent, chacun est renvoyé à la loi. Pour les élèves, c'est le règlement du collège qui s'applique.